



## Société des Régates à Voile d'Anancy

### AVIS DE COURSE TYPE VRC 2013-2016

Nom de l'épreuve : SELECTIVE DE LIGUE CLASSE M et IOM

Dates complètes : 10 AVRIL 2016

#### 1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- L'annexe E des RCV 2013/2016.
- Les règles pour l'équipement des bateaux ( E.R.S )
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- L'un des systèmes de courses français SCF pour voiliers radio commandés

#### 2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

#### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe M et IOM.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à [philippe.villy74@gmail.com](mailto:philippe.villy74@gmail.com) au plus tard le 9 avril à midi.

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### 4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 7 € et 10 € pour le repas éventuel.

#### 5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

10/4/2016 de 9h à 10 h

5.2 Jauge et contrôle : Oui

5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course est : 10h.

5.4 Il ne sera pas donné de nouveau départ d'une course après 17H





## 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

### 6.1 Prescription FFVoile :

*Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type et des annexes sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25..*

6.2 Les instructions de course et les annexes seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.

## 7 PARCOURS

Les parcours sont de type : 1 ou 2 spécifique pour la V.R.C.

Le Comité de Course, pourra utiliser les parcours de la FFVoile, si les parcours types pour la VRC ne sont pas compatibles avec le plan d'eau.

## 8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points a Minima de l'annexe A des RCV (modifié comme prévu par le Système de Course VRC FFVoile) s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 2

8.3 Une manche sera retirée après 5 manches validées, deux après 8 validées.

9 **PRIX** : néant.

## 10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2013/2016, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 11 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

## 12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

[philippe.villy74@gmail.com](mailto:philippe.villy74@gmail.com)

ou : **SRVA** : Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : [srva@srva.info](mailto:srva@srva.info)

NOM : .....PRENOM : .....

Adresse : .....tél : .....

Club : .....N° de licence FFV : .....N° de coque : .....

Fréquences FM .....

